JUSTICE FAMILIALE

Le consensus parental

De l'affrontement à la coopération.
Ce que j'ai appris en écoutant celles et ceux qui le font vivre.

Me Sylsie Albertelli · Avocate, médiatrice, coach coparentale

Glissez →

LE CONSTAT

Quand la procédure devient un champ de bataille

- **La logique gagnant / perdant**

Le procès classique pousse les parents à se comporter en adversaires, comme s'il fallait « gagner » l'enfant.

- **Les écrits qui blessent**

Conclusions à charge, dénigrement : ce qui est écrit reste, et nourrit le conflit plutôt que de l'apaiser.

- **Le temps qui abîme**

Des mois, parfois des années d'incertitude. Pendant ce temps, le lien avec un parent peut se distendre.

L'enfant, pris au milieu

Le conflit parental compte parmi les facteurs les plus liés aux difficultés d'adaptation des enfants après une séparation.

Amato & Keith, *Psychological Bulletin*, 1991

Le conflit de loyauté pèse lourd. Sommé de choisir entre ses parents, l'enfant porte un fardeau qui n'est pas le sien.

L'enfant n'est pas un enjeu à gagner.
C'est une personne à protéger.

LE CHANGEMENT DE REGARD

Le juge ne tranche plus à la place des parents

Coopération ordonnée

L'institution fixe un cadre clair et renvoie les parents à leur responsabilité : trouver ensemble une solution pour leur enfant.

Des parents décideurs

On passe du statut d'ex-conjoints à celui de coparents. Un accord construit ensemble est mieux respecté qu'une décision subie.

Une justice qui répare

Plus relationnelle, plus éducative, moins coercitive. Le droit devient un levier de mieux-être.

Une famille · un dossier · un juge

D'OÙ ÇA VIENT

Un modèle qui voyage

Cochem Allemagne

Le berceau, autour du juge Jürgen Rudolph : sortir de la logique gagnant / perdant.

Dinant Belgique

Adapté par la juge Marie-France Carlier, avec les avocats et médiateurs du ressort. La référence francophone.

Québec Canada

Intervention sociojudiciaire et coordination parentale pour les conflits de haut niveau.

Suisse romande Valais, Vaud, Fribourg

Projet pilote dans le Bas-Valais, puis déploiement progressif.

France Arras, Privas…

Des juridictions pionnières, et le mouvement s'étend.

LA MÉCANIQUE

Briser les silos : travailler ensemble

Le juge

Incarne l'autorité, pose le cadre, renvoie la décision aux parents.

Les avocats

Passent du rôle de combattant à celui d'accompagnateur. Fin des écrits agressifs.

Les intervenants psychosociaux

Médiateurs, psychologues, services de protection de l'enfance : une expertise tournée vers la restauration du lien.

Au centre : l'intérêt de l'enfant

LE FACTEUR TEMPS

Agir vite, avant que le conflit ne se fige

Procédure classique

Écritures · attente · incertitude · lien fragilisé

Consensus parental

Demande simple · audience · accord

Une audience fixée tôt, dans un format centré sur l'avenir. L'intervention précoce empêche la cristallisation du conflit.

LES OUTILS

Quatre leviers de désescalade

1. Une requête simplifiée

Un formulaire factuel, sans argumentaire à charge : on évite les mots qui blessent dès le départ.

2. Une audience de consensus

Pas de plaidoiries adverses. Une discussion tournée vers l'organisation de demain.

3. Une expertise collaborative

L'expert ne cherche pas la faute, il cherche les ressources de la famille.

4. Des ateliers parentaux

Pour apprendre à se parler autrement, en tant que parents.

ET NOUS, LES AVOCATS ?

Du duel au duo

Hier

- Des conclusions à charge
- Discréditer l'autre parent
- Porter la parole du client, même déraisonnable

Demain

- Filtrer l'émotionnel, refuser la vengeance judiciaire
- Orienter vers l'amiable en amont
- Plaider pour l'enfant

Rien de tout cela ne fonctionne sans l'adhésion des barreaux, ni sans formation commune à la justice participative.

POINTS DE VIGILANCE

Le consensus, pas à n'importe quel prix

La sécurité d'abord

Quand il y a violences conjugales ou emprise, le dispositif doit être adapté ou écarté. On ne négocie pas avec la peur.

Incitation et droits de la défense

Un équilibre délicat entre l'impulsion forte du juge et la liberté de chaque parent.

Un langage commun

Juges, avocats, psys, médiateurs : se former ensemble pour parler la même langue.

ET MAINTENANT ?

Loin d'être une utopie, une réponse pragmatique

Le Conseil de l'Europe invite les États à développer cette coopération pluridisciplinaire inspirée de Cochem (Résolution 2079, 2015).

1er octobre 2026 : colloque international à Sierre, en Valais. Je vous raconte ce que j'en rapporte.

Et à Lyon ? Parlons-en.